

Paris, le 10 septembre 2014

## L'industrie papetière accueille avec grand intérêt le rapport du député Serge Bardy et appelle à ce que des mesures concrètes soient rapidement mises en œuvre

Le 10 septembre 2014, le député Serge Bardy a rendu public le rapport d'étude d'une mission qui lui avait été confiée le 10 janvier par le Premier ministre, et dont l'objectif était à la fois de contribuer au développement de l'industrie papetière et de son aval (chaîne de valeur de la cellulose), favoriser le développement d'un modèle d'économie circulaire, et proposer des expériences pilotes sur un territoire donné.

Cette présentation, effectuée en présence du Président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, ainsi que de la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Ségolène Royal, est l'aboutissement d'un travail considérable, au cours duquel le député Serge Bardy et ses collaborateurs ont consulté de nombreuses parties prenantes.

### **Plusieurs des « 34 chantiers de la filière cellulose » doivent débiter sans retard...**

Dans un contexte législatif axé sur la promotion de l'économie circulaire, tant à l'échelle française (avec plusieurs articles de la loi sur un nouveau modèle énergétique) qu'à celle de l'UE (publication par la Commission européenne, en juin 2014, de plusieurs directives), il ne fait pas de doute que ce travail constitue une contribution fondamentale. Cet apport devra, pour COPACEL, se matérialiser par la mise en œuvre rapide de plusieurs des « 34 chantiers de la filière cellulose ».

Parmi les mesures proposées, l'industrie papetière a retenu en premier lieu celles permettant de sécuriser les approvisionnements en papiers récupérés des usines, puisque les conditions d'approvisionnement en fibres issues de produits en fin de vie (volume, qualité, « durabilité », coût) sont des déterminants majeurs de la compétitivité des entreprises papetières utilisant cette matière première. *La séparation à la source des produits fibreux et non fibreux* (chantier 4) est une mesure présentée à juste titre et devant être mise en œuvre plus largement, notamment parce qu'elle a fait les preuves de son efficacité économique. De même *la généralisation de l'apport volontaire des produits fibreux des ménages* (chantier 14) est de nature à concourir à un abaissement des coûts de tri, sans fragiliser pour autant le secteur des entreprises de la récupération. *Une réglementation plus stricte de la mise en décharge des papiers usagés* (chantier 6) ou encore une *standardisation des consignes de tri* (chantier 5) sont des dispositions qui iraient également dans le sens d'un accroissement des taux de collecte et de recyclage, ainsi que d'une réduction du taux des éco-redevances.

Pour COPACEL, d'autres mesures paraissent également les bienvenues, comme par exemple celle visant à *accompagner la recherche appliquée en faveur des nouveaux produits et de l'éco-conception* (chantier 8) ou encore celle concourant à la *mise en place d'un dispositif, d'accès volontaire pour les entreprises, visant à sécuriser les paiements entre clients et fournisseurs de papiers récupérés*.

En termes de méthode, l'industrie papetière française appelle à ce que ces quelques chantiers prioritaires donnent lieu rapidement à des actions concrètes car, comme l'a rappelé M. Yves HERBAUT, Président de COPACEL « *Ce rapport doit s'incarner au travers de mesures rapidement adoptées par les pouvoirs publics, ceci afin que l'impulsion donnée par ce travail puisse déboucher sur un gain de compétitivité pour notre industrie et pour l'ensemble des acteurs économiques de la filière* ».

**... et sans doute être complétés par des mesures absentes du rapport, ou nécessitant une reformulation**

La pertinence des chantiers mentionnés plus haut ne doit pas occulter que certaines propositions qui auraient pu être formulées ne se retrouvent pas dans la version finale du rapport, comme par exemple la mise en œuvre effective du « principe de proximité », qui vise à favoriser la valorisation sur un territoire donné des déchets qui y sont produits.

De même, COPACEL a constaté que l'encouragement d'un modèle opérationnel d'économie circulaire ne s'accompagne pas de la dynamisation du maillon le plus en amont du cycle papetier (c'est-à-dire la production de pâte de cellulose à partir de bois), ceci alors que le Comité Stratégique de la Filière Bois appelle à une dynamisation de la récolte de bois en France et s'apprête, dans les prochains jours, à signer avec l'Etat un « contrat de filière » en ce sens.

Dans le droit fil de cette nécessaire intensification du recyclage et dynamisation de la récolte de bois, COPACEL ne souhaite pas un traitement différencié entre les fibres neuves et les fibres récupérées (ex : chantier 9 sur l'augmentation, dans le cadre du « barème éco-différencié, de l'écart entre ces différentes fibres,...).

## Conclusion

Pour Yves HERBAUT « *le travail considérable qui a été effectué par le député Serge Bardy, qui a fait preuve d'une grande capacité d'écoute, a permis d'identifier des mesures qu'il faut maintenant mettre en œuvre afin de contribuer au développement économique du pays et à l'emploi. Notre industrie souhaite évidemment participer, en liaison étroite avec les autres membres de la filière et les pouvoirs publics, au processus permettant d'aboutir à des réalisations concrètes* ».

### Contact presse :

Mme Anaïs ROBERT – Tél. : 01 53 89 24 11 – Email : [anais.robert@copacel.fr](mailto:anais.robert@copacel.fr)

**COPACEL** (Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses) est un syndicat professionnel qui représente les entreprises françaises productrices de pâtes, papiers et cartons. COPACEL rassemble 75 entreprises, employant plus de 14 000 personnes, et totalisant un chiffre d'affaires 2013 de 6,3 milliards d'euros.